

Département
d'EURE-ET-LOIR

Canton
de Brezolles

Commune
SAINT REMY SUR AVRE

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la COMMUNE DE SAINT REMY SUR AVRE

Délibération N° 2010/19

date de la convocation :
15 Janvier 2010

L'an deux mille dix, le vingt-deux Janvier, à 20h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick RIEHL, Maire,

nombre de membres
en exercice : 27
présents : 21
votants : 24

Etaient présents : MM. Mmes FOISSOTTE - NECK - GEORGET - VIOLON - DANIEL - RODES (*) - GUILLEMANT - VALY - ALLAIN - AZEMARD - LEFRANCOIS - LECLERC - RYSER - JUILLARD - FOUGERAY - KUNTZ - JAVERLIAT - JAMLET - LEGEAIS - CLARIN(**) -

OBJET :
Le devenir de la UN 12 / RN 154 -

(*) Arrivé à 20h45 - (**) A quitté la séance à 23h25 -

Absents : M. Mmes QUATRIOMME - AZIRI - GALAMPOIX - BRUNET - LAINDREC - GUILLEMANT -

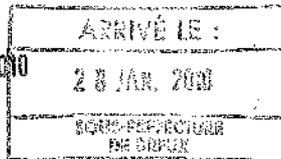
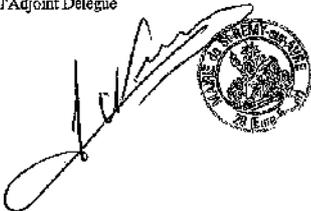
Pouvoirs : M. RODES (jusqu'à son arrivée) à M. DANIEL - Mme AZIRI à M. NECK - Mme GALAMPOIX à Mme FOISSOTTE - M. BRUNET à Mme VIOLON - Mme GUILLEMANT à Mme JAVERLIAT -

formant la totalité des membres en exercice.

Monsieur ALLAIN a été élu secrétaire.

certifié exécutoire compte tenu de sa
réception en Sous Préfecture, le 28 JAN. 2010
et de sa publication, le 23 JAN. 2010

Pour Le Maire,
l'Adjoint Délégué



Vu la tendance adoptée par le Conseil Municipal en mars 1996, 19 voix pour le tracé sud, 5 votes blanc, 1 vote nul,

Vu la délibération du 31 mai 1996 et en l'état des tracés qui lui ont été présentés, le Conseil Municipal, est opposé au tracé nord (24 pour et 2 abstentions) et s'oppose fortement à toute étude éventuelle d'un tracé centre,

Vu la délibération du 20 juillet 2001, le Conseil Municipal a décidé de choisir l'option « sud » par 23 voix pour et 2 voix pour les options « nord » et 1 abstention,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Coval du 18 juin 2007, considérant la solution d'un tracé centre inacceptable,

Vu la consultation du Conseil Municipal du 26 septembre 2008, concernant la pose d'affiches « Dévier Saint Rémy, vite » et le vote de 25 voix pour et 1 abstention,

Vu le dossier du maître d'ouvrage qui privilégie le contournement de Saint-Rémy-sur-Avre par le sud de l'agglomération,

Vu l'augmentation régulière du trafic,
Vu le nombre grandissant d'accidents,
Vu le taux de pollution (air/bruit) en évolution constante,
Vu l'impact sur la vie quotidienne de plusieurs milliers de personnes,
Vu la perte d'attractivité de notre agglomération et de notre département,
Vu les difficultés à accueillir de nouvelles entreprises,

Le Conseil Municipal propose par 23 voix pour et 1 abstention, d'achever l'aménagement de la RN12 / RN154 compte tenu des éléments précités et de l'accélérer afin que Saint-Rémy-sur-Avre soit dévié au plus vite.

Après avoir acté la décision de l'assemblée délibérante pour la solution qui permettra d'améliorer grandement l'axe Orléans/Rouen afin que notre département ne soit pas écarté des grands courants d'échange et ne soit pas marginalisé, le Conseil Municipal,

- Souhaite être consulté régulièrement pendant la phase d'élaboration du tracé définitif,
- Souhaite que cette voie soit conçue avec le minimum de nuisances pour les populations concernées sur le tracé,
- Insiste pour que le tracé soit enterré et non visible des lieux habités, qu'il préserve l'environnement avec une forte prise en compte dans la phase d'études,
- Demande que soit pris en compte un accès facilité dans les 2 sens à l'ensemble des communes de l'agglomération de la COVAL.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Patrick RIEHL

ARRIVÉ LE :
23 JAN. 2009
SOUS-PRÉFECTURE DE COVAL